



## INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS GRAVES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA156	2 jours - 14 h	Expertise	Présentiel ou à distance	1382,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 22/05/2025 au 23/05/2025
- Du 02/10/2025 au 03/10/2025
- Du 03/12/2025 au 04/12/2025

### OBJECTIFS

- Analyser les postes de préjudices spécifiques
- Déterminer le recours des tiers payeurs
- Analyser les préjudices en cas de décès

#### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Les participants travaillent à partir d'études de cas. Les rappels techniques, juridiques et les apports méthodologiques s'effectuent au fur et à mesure. La jurisprudence est analysée pour en mesurer les conséquences sur la gestion des sinistres corporels.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel spécialisé dans l'indemnisation des dommages corporels, formateur expert de l'Ifpss.**

## PROGRAMME

Prévoir une calculatrice. Sinistres à partir de 50 % d'AIPP.

### A. Introduction

1. Enjeux de la réparation du préjudice corporel grave

2. Procédure d'offre

3. Évaluation médicale

### B. Postes de préjudices spécifiques

1. Pertes de gains professionnels futurs

2. Incidence professionnelle

3. Assistance par tierce personne

4. Frais de logement / véhicule adapté

5. Préjudices en cas de décès

### C. Modalités d'indemnisation

1. Rentes ou capital ?

2. Barème(s) de capitalisation

3. Accompagnement de la victime

### D. Aggravation

E. Recours des tiers payeurs

1. En droit commun

a) frais futurs

b) tierce personne

c) appareillages

2. Dans le cadre du Protocole

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**

**- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**

**- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques corporels automobiles et non automobiles expérimentés

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

## PRÉ-REQUIS

**Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1382,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 15/12/2025 à 14:30